

Des oeuvres sociales aux Activités Sociales et Culturelles



Commander ses chèques vacances ou chèques cultures, réserver un voyage ou un hébergement proposé par le CSE est devenu une habitude pour tou-te-s les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne.

Mais combien savent d'où viennent les Activités Sociales et Culturelles ? Comment sont-elles gérées ? Qui les financent ?

Tout au long de l'été la CGT vous propose de découvrir ou de redécouvrir les Activités Sociales et Culturelles dans sa communication « Un été culturel avec la CGT Pôle Emploi Bretagne »

Cette semaine: des oeuvres sociales aux ASC

Les luttes menées par la CGT ont permis d'acquérir, notamment, le droit aux congés payés en 1936 et la création des Comités d'Entreprise en 1945.

L'Histoire nous apprend combien les ancien-ne-s militant-e-s se sont battu-e-s pour sortir du joug du patronat.

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, de grandes métropoles urbaines se développent autour des usines.

Le patronat décide alors de créer des structures caritatives dans le but de sédentariser la main d'œuvre qualifiée, de canaliser le mécontentement des travailleur-euse-s qui manifestent pour des augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail mais également la réduction du temps de travail.



Ainsi, progressivement, c'est l'ensemble de la vie sociale, éducative, sportive et culturelle qui passe sous le contrôle patronal : crèches, bibliothèques, écoles, épiceries, jardins ouvriers, équipes sportives sont dirigés et subventionnés par le patron.

Ce réseau de « bonnes œuvres » permettra notamment de récompenser en dehors de l'entreprise le mérite et l'engagement démontrés dans le cadre du travail. Il participera également au contrôle accru du patronat sur la sphère privée.

Le syndicalisme va se développer à la même période et revendiquer la gestion des affaires qui les concernent, notamment les questions sociales et culturelles.



Ainsi, les syndiqué-e-s CGT vont créer leurs propres caisses de solidarités, leurs mutuelles, leurs clubs sportifs, leurs réfectoires, leurs colonies de vacances à destination des enfants des travailleur-euse-s, etc.

Les œuvres sociales, jusqu'alors intégralement sous la coupe patronale, sont transférées aux salarié-e-s qui en assurent la gestion pleine et entière.

Il faudra attendre la création des Comités d'Entreprise pour voir un nouvel enjeu syndical afin de permettre le développement d'un réseau important de maisons familiales, centres de vacances, bibliothèques, mais également le tissage de liens importants avec le monde des arts et du spectacle.

En parallèle, la nationalisation de grandes entreprises par le gouvernement de gauche issu du Conseil National de la Résistance, favorise la mise en place de grands Comités D'entreprise qui permettent de répondre aux aspirations des salarié-e-s.

C'est à partir de la loi du 16 mai 1946 que les Comités d'Entreprise vont permettre le développement de deux types de tourisme totalement opposés :

- Le tourisme de masse commercial marchand dont la finalité est la rentabilité financière basée sur la mise en concurrence et la réduction des coûts.
- Le Tourisme Social et Associatif défendu par la CGT dont la finalité est la réponse aux besoins du plus grand nombre dans une optique d'émancipation, de brassage social et culturel des populations, de participation à l'aménagement et au développement des territoires et dont le but est non lucratif et à une gestion désintéressée.



Dans les années 1960, le terme « œuvres sociales » laisse la place aux « Activités Sociales et Culturelles ».



Depuis une vingtaine d'années, sous l'effet de l'éclatement des collectifs de travail, de l'éloignement des salarié-e-s de leur lieu de travail, etc., on assiste à une monétarisation accrue des prestations servies par les Comités d'Entreprise (puis des CSE), notamment sous forme de bons d'achat de toutes sortes, dématérialisés ou non, la rétribution de prestataires privés pour distribuer les dotations ASC en lieu et place du CSE, etc.

Pour la CGT, l'enjeu qui consiste à ne pas cantonner les Comités à un rôle de simple distributeur mais à leur redonner leur rôle de créateurs de « lien social » est plus que jamais d'actualité à l'heure où l'individualisme remplace les notions de solidarité et d'émancipation à Pôle Emploi comme dans d'autres entreprises!





C'EST LE MOMENT DE SE RASSEMBLER I

JE CHOISIS UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE QUI

AGIT ET QUI PROPOSE I

JE ME SYNDIQUE À LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE I